



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## CAPES et agrégation

Question écrite n° 31808

### Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les menaces de déstabilisation que la baisse spectaculaire du nombre de postes offerts cette année au CAPES externe fait peser sur la quasi-totalité des UFR et des départements de philosophie dans les universités. Ce nombre serait en effet passé, en quelques années, de 300 (en 1993 et 1994) à 60, et, pour la première fois, serait inférieur à celui des postes offerts à l'agrégation externe (90) qui, lui, serait en augmentation. L'originalité du CAPES externe est d'être un concours national de haut niveau, dont la préparation peut être assurée dans les meilleures conditions dans la totalité des académies. Ainsi, en 1998, sur les 130 étudiants ayant réussi le concours, 50 % étaient issus des académies de province. Or, pour le concours de l'agrégation, au vu du programme de travail, la concentration des universités parisiennes et des écoles normales offre des opportunités de préparation bien supérieures à celles offertes en province. C'est ainsi qu'en 1998, sur les 60 candidats reçus au concours de l'agrégation externe, 13 seulement étaient issus des académies de province. De tels chiffres laissent penser que les étudiants désertent les formations qui sont offertes dans les universités de province. Les conséquences de ces résultats, qui risquent d'entraîner une diminution des effectifs, sont fort inquiétantes. Or, la présence de pôles universitaires d'enseignement et de recherche en philosophie dans chaque académie est importante pour assurer notamment la formation des enseignants du secondaire. En conséquence, elle souhaiterait savoir s'il entend mettre en place une réflexion sur les possibilités de carrières qu'offrent l'enseignement et la recherche en philosophie, et de quelle manière il entend porter remède à cette situation, notamment éventuellement en élaborant et en publiant un plan de recrutement pluriannuel, en augmentant le nombre de postes offerts au CAPES externe, et en maintenant un concours de recrutement à dimension réellement nationale.

### Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur des prévisions de recrutement lissées que cinq et dix ans, qui prennent en compte à la fois, les départs définitifs des professeurs, les besoins de remplacement et les évolutions attendues de la démographie scolaire. Les actuelles projections établissent les besoins moyens annuels en nouveaux enseignants titulaires du second degré à 12 200 pour chacune des rentrées scolaires de 2000 à 2004. Les départs d'enseignants titulaires, notamment en retraite, sont actuellement de l'ordre de 11 200 par an et la diminution prévisible du nombre d'élèves scolarisés entre 1997 et 2007 s'établit à 319 000. Malgré cela, le volume de postes offerts à l'ensemble des concours d'enseignants du second degré est de 13 704, bien supérieur aux seuls besoins de renouvellement des professeurs. En effet, une partie des recrutements effectués par le biais des concours 1999 doit permettre de faire face, lors des rentrées scolaires ultérieures, aux nombreux départs prévus. Ce maintien à un niveau élevé des recrutements permet également de continuer à offrir aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur des débouchés professionnels. S'agissant plus précisément de la philosophie, il est nécessaire de rappeler en quelques chiffres l'environnement au sein duquel évolue cette discipline. Le besoin moyen annuel de recrutement en philosophie s'élève à trente enseignants pour la période 2000 à 2004. Ce calcul a été effectué

en soustrayant du besoin prévisible de renouvellement des professeurs de philosophie l'évolution négative prévisionnelle de la demande d'enseignement due à la baisse de la démographie scolaire (- 6 % entre 1997 et 2007, soit près de 4 000 heures) et en prenant en compte la présence de trois-cent-soixante et onze titulaires au-delà des besoins liés à l'enseignement et au remplacement. Sur la base de ce simple calcul, l'agrégation et le CAPES externes de philosophie devraient être ouverts annuellement à hauteur de trente postes durant les cinq prochaines sessions. Mais, dans le double souci de continuer à offrir aux jeunes diplômés des débouchés professionnels et de maintenir un apport nouveau au sein du corps enseignant, les places offertes aux concours externes de recrutement de professeurs de philosophie à la session 1999 s'établissent à un niveau beaucoup plus important que le seul besoin moyen annuel. En effet, le nombre global de postes ouverts aux concours externes de recrutement d'enseignants exerçant dans cette discipline est de cent cinquante, soit quatre-vingt-dix à l'agrégation et soixante au CAPES. Cette répartition entre concours permet de tenir compte de la spécificité d'un enseignement totalement dispensé dans les classes de lycée. En ce qui concerne l'origine géographique des lauréats aux concours externes de philosophie, la proportion des candidats des académies hors Ile-de-France est passée de 21 % à 28 % entre les sessions 1998 et 1999, soit pour la dernière session vingt-cinq des quatre-vingt dix lauréats. Au CAPES externe, la part des admis hors région s'établit à 45 %, contre 44 % à la session 1998. Les résultats de la session 1999 montrent ainsi un accroissement de la part des lauréats issus des académies de province au sein de l'agrégation externe. La dimension nationale de l'ensemble des concours de recrutement des enseignants du second degré, philosophie compris, n'est donc pas remise en cause.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31808

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 1999, page 3738

**Réponse publiée le :** 6 septembre 1999, page 5256